
POLITIQUE

En vigueur le : 24 février 2010

Domaine : **PERSONNEL**

Révisée le : 1 septembre 2019

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

ÉNONCÉ :

Le Conseil scolaire catholique MonAvenir se conforme à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*, telle que modifiée par la Loi 168, et ses règlements.

BUT :

Le Conseil scolaire catholique MonAvenir prend toutes les précautions raisonnables pour assurer un environnement sain et sécuritaire pour tout son personnel, exempt de violence ou de harcèlement.

À PRESCRIRE :

Le Conseil s'engage à :

- prendre des mesures pour prévenir les risques d'accidents ou de maladie, les agressions physiques ou psychologiques qui pourraient survenir sur les lieux du travail.
- fournir les informations et à dispenser les formations nécessaires permettant à tous les employés du Conseil de travailler dans des conditions de travail répondant aux normes de santé et sécurité.
- réviser cette politique dès qu'il sera nécessaire et au minimum une fois par année.

Il incombe à la direction de l'éducation d'assurer l'élaboration des directives administratives :

- sur la santé et la sécurité au travail,
- sur la violence au travail,
- sur le harcèlement au travail.